

## MAIRIE DE ST PIERRE LE VIEUX

### COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL du 28 juillet 2015

**Etaient présents** : Mmes BOUTET Christine, METEAU Delphine (Pouvoir de Mr AUDOUIT Claude), PEPIN Christelle, RAVARD Alexandra, ROLLAND Christiane, MM GABORIAU Sébastien, HENRIET Pierre, LELAURE Nicolas, MESSÉ Alain, MOINARD David, PAIRAUD Guillaume, THEBAULT André, VALADE David et Christian HENRIET, Maire.

**Excusé** : Mr AUDOUIT Claude (Pouvoir à Mme METEAU)

**Secrétaire** : Mr LELAURE Nicolas

#### **Subventions exceptionnelles**

Le Conseil décide d'octroyer à l'unanimité une subvention exceptionnelle à l'Amicale Laïque d'un montant de 340€ afin de palier aux dépenses de la fête de la musique et du 14 juillet ainsi que 200 € à l'Association Coin Foireux pour l'organisation d'un concert à Maillezais le 1<sup>er</sup> août au profit de l'Hôpital pour enfants de POITIERS (9 voix pour – 6 voix contre).

#### **Voirie 2015 : Choix de l'entreprise**

Suite à l'ouverture des plis par la commission d'appel d'offres, le Conseil Municipal retient la proposition de l'entreprise SGTP RACAUD de VERNOUX EN GATINE (79) pour un montant de 37 604 € 50 HT soit 45 125 € 40 TTC (unanimité).

#### **Salle des fêtes : Demande de subvention au Conseil Régional**

Mr Le Maire rappelle que l'amélioration thermique de la salle des fêtes bénéficie de la subvention de la DETR soit 14 888 € 80 et peut bénéficier également une subvention du Conseil Régional. Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte de transmettre une demande de subvention pour les travaux de rénovation de la salle des fêtes au Conseil Régional.

#### **CCVSA : Avis projet PLH 2016-2022**

Le Conseil municipal émet un avis favorable sur le projet de Programme Local de l'Habitat (PLH) 2016-2022 arrêté par la Communauté de Communes Vendée Sèvre Autise comprenant le diagnostic, les orientations stratégiques et le programme d'actions, décliné en 18 fiches, ainsi que sur les moyens à mettre en place (2 abstentions, 13 voix pour).

#### **Enquête publique EARL La Roulière et EARL Elevage du Butais à St Hilaire du Loulay : Avis**

Mr Le Maire informe que l'EARL La Roulière a déposé un dossier en vue d'obtenir l'autorisation d'exploiter un élevage de volailles avec augmentation d'effectifs de 54 000 animaux-équivalents à 63 000 animaux-équivalents, au lieu dit « La Haute Roulière » sur le territoire de la commune de St Hilaire de Loulay et la co-exploitation avec l'EARL Elevage du Butais prévue sur le site et l'engagement de celle-ci dans la demande d'autorisation d'exploiter présentée.

Les Conseils Municipaux des communes limitrophes sont appelés à donner leurs avis sur la demande d'autorisation.

Le Conseil Municipal émet un avis favorable (unanimité).

#### **Proposition prolongation contrat saisonnier**

Le Conseil accepte de proroger de 1 mois le contrat saisonnier (1 abstention – 14 voix pour).

#### **Devis défibrillateur**

Le Conseil accepte à l'unanimité l'acquisition d'un défibrillateur qui sera posé au regroupement scolaire à Souil pour un montant de 1 801 € HT soit 2 028 € TTC à la société Schiller France SAS

#### **Devis chambre froide salle des fêtes (réparation ou acquisition) + devis douche étage logement école de La Porte de L'île**

Le Conseil décide de ne pas faire réparer la chambre froide qui avait été achetée en 1999 et d'en acquérir une nouvelle pour la salle des fêtes pour un montant de 2 183 € HT soit 2 619 € 60 TTC à l'entreprise Eric PEPIN (Mme PEPIN Christelle s'abstient soit 2 abstentions et 13 voix pour).

Le Conseil décide de ne pas faire installer de 2<sup>ème</sup> douche à l'étage du logement. Seul le meuble sera changé.

#### **DM suite à acquisition chambre froide/défibrillateur**

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité le virement de crédits sur le budget commune de 1 200 € pour le paiement du défibrillateur et la chambre froide de la salle des fêtes.

#### **Signalétique chambre hôte/gîte/artisans**

Mr Le Maire informe que depuis le 13 juillet, il est obligatoire de retirer tous les panneaux publicitaires (sauf enseignes et produits « locaux »). Avec l'aide du Parc, la SIL (Signalétique d'Information Locale) sera mise en place. Le Conseil accepte de solliciter la subvention de 80 % auprès des services de la DREAL concernant les barrettes de signalisation et de demander les 20 % restant aux intéressés en établissant un titre de recette (2 abstentions – 13 voix pour).

### Travaux regroupement scolaire : Rapport expert + devis ADC

Le Conseil Municipal accepte la réfection du sol de la cantine selon le devis de ADC Peinture de LA TARDIERE pour un montant total de 5 358 € 11 TTC décomposé d'une facture de 3 456 € TTC payée par l'assurance SMABTP et d'une 2de facture au nom de la commune d'un montant de 1 902 € 11 TTC pour travaux complémentaires (1 abstention – 14 voix pour).

### Questions et informations diverses

Mr Le Maire informe

- Du non renouvellement du CAE pour les TAPS suite avis de la Commission Gestion du Personnel.
- De la motion contre la fermeture de la Trésorerie de Maillezais, adoptée par le Conseil (1 voix contre – 1 abstention – 13 voix pour)
- Des devis TAPS (accord de principe à l'unanimité du Conseil)
- Des devis en cours concernant la future entrée de l'école
- Du nombre de plaques « place des Anciens Combattants » (1 ou 2) et emplacement (s) à décider
- Des commissions
  - o Personnel et Affaires Scolaires le 04/08/2015 à 19 h 15
  - o Voirie / Signalisation le 11/08/15 à 19 h
  - o CCAS le 25/08/15 à 19 h 15

Vu par nous, Maire de la Commune de ST PIERRE LE VIEUX pour être affiché le 31 juillet 2015 à la porte de la mairie, conformément aux prescriptions de l'Article 56 de la loi du 5 août 1884.

A St Pierre Le Vieux, le 29 juillet 2015

Le Maire,  
C. HENRIET

  
